

Loi n° 24 - 2011 du 17 mai 2011
autorisant la ratification du protocole relatif à la Banque Africaine d'Investissement

L'ASSEMBLEE NATIONALE ET LE SENAT ONT DELIBERE ET ADOPTE ;

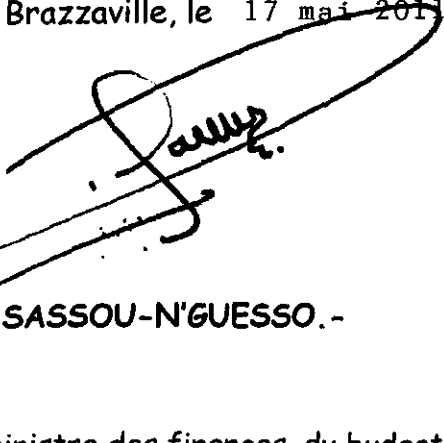
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE PROMULGUE LA LOI DONT LA TENEUR SUIT :

Article premier : Est autorisée la ratification du protocole relatif à la Banque Africaine d'Investissement, adopté à Addis-Abeba, le 4 février 2009 dont le texte est annexé à la présente loi.

Article 2 : La présente loi sera publiée au Journal Officiel et exécutée comme loi de l'Etat./-

Fait à Brazzaville, le 17 mai 2011

24 - 2011

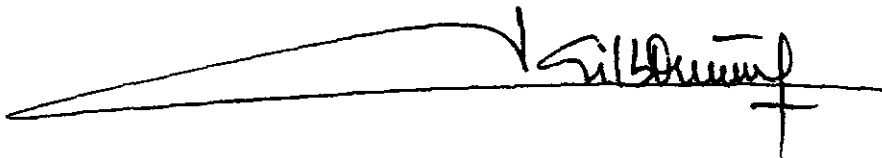

Denis SASSOU-N'GUESSO.-

Par le Président de la République,

Le ministre des affaires étrangères
et de la coopération,

Le ministre des finances, du budget
et du portefeuille public,


Basile IKOUEBE.-


Gilbert ONDONGO.-